

A+E MAINTENANCE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 19 Rue du viard

69290 CRAPONNE

RCS LYON 934 502 808

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 14 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze octobre, les actionnaires de la Société « A+E MAINTENANCE », Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros, dont le siège est au 19 Rue du Viard - 69290 CRAPONNE sont réunis au siège social, en assemblée générale sur convocation mutuelle et verbale.

Sont présents :

- | | |
|--|---------------|
| - Monsieur Arnaud DEGUELDRE,
A concurrence de 600 actions
Numérotées de 1 à 600
Ci | 600 actions |
| - La SARL EF GROUP (SIREN : 987 724 507)
Représentée par Monsieur Eric LOPEZ, Gérant
A concurrence de 400 actions
Numérotées de 601 à 1000.
Ci | 400 actions |
| TOTAL..... | 1 000 actions |

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement d'objet social ;
- Pouvoir à conférer pour effectuer les formalités légales de publicité ;

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées,
- le projet de statuts de la société sous la forme de Société par Actions Simplifiée.

Enfin, le président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées, toutes explications et précisions sont données aux associés, puis plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société et de rajouter les activités suivantes :

« Le ramonage, le nettoyage et l'entretien de tous types de conduits de fumée, de ventilation, de chaudières, de cheminées, de poêles, de foyers, de hottes et d'appareils de chauffage ».

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 ainsi qu'il suit :

« Article 2 – OBJET SOCIAL

Suite à l'AGE du 07/05/2024, la société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- La maintenance de climatisation, chauffage et ventilation pour particuliers et professionnels ;
- Le ramonage, le nettoyage et l'entretien de tous types de conduits de fumée, de ventilation, de chaudières, de cheminées, de poêles, de foyers, de hottes et d'appareils de chauffage ;
- La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises françaises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière

Et d'une façon générale, toutes activités annexes, connexes ou complémentaires se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ainsi que toutes activités susceptibles de faciliter l'objet social.

»

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par les actionnaires.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale constate que la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée est définitivement réalisée du fait de l'adoption des résolutions qui précède, et confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal de l'assemblée en vue d'effectuer les formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par les actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

Fait à LYON,
le 14 Octobre 2025

Nom	Signature
Monsieur Arnaud DEGUELDRE Actionnaire et Directeur Général	
La SARL EF GROUP (SIREN : 987 724 507) Représentée par Monsieur Eric LOPEZ, Gérant	